

Evaluation de l'expérience acquise en matière de gestion conjointe d'une zone protégée: le cas du Parc national du Mont Elgon, Ouganda¹

par **David Hinchley**

Conseiller technique principal, Projet de conservation et développement du Mont Elgon, Ouganda

RÉSUMÉ

La présente étude porte sur l'application des principes de foresterie communautaire à la gestion d'une aire protégée, le Parc national du Mont Elgon en Ouganda. La gestion conjointe du parc a démarré en 1996 avec l'appui du Projet de conservation et d'aménagement du Mont Elgon et de l'Alliance mondiale pour la nature (UICN), et d'autres institutions partenaires depuis 1988. Le projet a été lancé en réponse à la dégradation intense de la réserve forestière du Mont Elgon dans les années 70 et 80 lors de la guerre et des troubles qu'a connus l'Ouganda. Plus de 25 000 ha de la réserve forestière ont été détruits du fait de l'agriculture et de l'exploitation abusive et non contrôlée d'une grande quantité de ressources forestières.

La gestion conjointe a été proposée comme approche de traitement des problèmes de gestion des réserves forestières en 1993. Lorsque la réserve a été érigée en Parc national en 1993, le nouvel organe de gestion (Uganda Wildlife Authority) a accepté cette proposition et donné son appui au pilotage de la gestion conjointe à partir de deux diocèses. Deux accords de gestion conjointe ont été négociés en 1994-1995 et signés en 1996. Depuis cette période, le travail s'est poursuivi avec la révision de ces accords et leur extension à d'autres zones adjacentes au parc. Cette expérience a permis de tirer un certain nombre de leçons sur la pratique de la gestion conjointe des forêts dans le cadre des aires protégées. Il s'agit notamment des leçons sur les dispositions institutionnelles, les enquêtes, les structures de la communauté, les dispositions administratives et les besoins en matière de formation et de renforcement des capacités.



1. Le présent document ne fournit qu'un bref résumé de cette étude de cas. Pour la version intégrale en Anglais, se référer aux pages 193-200.